



## RAPPORT

### au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 783'000.- au maximum pour le renouvellement de sept véhicules utilitaires, quatre machines diverses et l'acquisition d'un véhicule utilitaire 4x4 pour les services des domaines et bâtiments, sport et de la voirie et des espaces verts

Président : Tal Luder (UDC)  
Membres : Livia Balu (Les Verts)  
Christian Bécherraz (SOC)  
Christian Burki (SOC)  
Jean-Marc Forclaz (PLR)  
Sandra Genier Müller (PLR)  
Angelo Giuliano (PLR)  
Anne-Céline Jost (PLR)  
Ganes Thiyagaraja (SOC)  
Vincent Tschopp (ML)

Séance tenue le 12 nov 2018 à 19 h, à la Villa Mounsey (rue du Marché 8, à Montreux).

Représentation municipale : M. Olivier GFELLER (Municipal, Directeur VEV - voirie et Espaces verts), M. Patrick AUBORT (chef de service VEV), M. Caleb WALTHER (Municipal, Directeur DBS - Domaines et bâtiments, sport), M. Gian-Franco SENTINELLI (chef de service DBS).

#### Préambule

La présidence de la commission est remise en jeu par le premier membre désigné ; elle n'est pas demandée, M. Tal LUDER fonctionne en tant que président-rapporteur.

Il n'y a pas de déclaration d'intérêts. Le président propose de donner la parole à la Municipalité, de passer le préavis point par point et de terminer par la discussion générale si besoin en est ; la commission approuve cette façon de procéder.

Errata : à la p. 8, point 4.11 § 2 du préavis, une erreur est à relever, le chariot de travail ne sert pas à l'entretien de la piste de luge des Avants (dixit M. WALTHER)

## Introduction par la Municipalité

Ce genre de préavis, mis en place depuis plusieurs années et devenu presque traditionnel à présent, vise plusieurs objectifs, à savoir :

- | Proposer une structure de document qui reprend les chiffres du (des) préavis précédant(s) afin de fournir un suivi au Conseil communal dans les limites de ses compétences ainsi que cela avait été demandé.
- | Pouvoir donner plus d'informations sur les véhicules qui doivent être renouvelés que si cela devait passer par voie budgétaire.
- | Éviter des écritures comptables lorsque l'achat et la livraison du véhicule sont décalés par rapport à la demande de budget.
- | Grouper les appels d'offres lorsqu'ils concernent plusieurs services, ce qui a été possible dans ce cas précis.

Pour terminer, M. WALTHER revient sur la demande formulée par M. LUDER lors de la séance du Conseil précédent, qui était de pouvoir consulter les offres rentrées concernant ce préavis ; il annonce à l'assemblée que ces documents ne sont pas disponibles car la Municipalité ne lance pas de demande d'offre tant que le renouvellement d'un véhicule n'est pas avéré. Il précise que le prix des véhicules annoncés proviennent soit de catalogues lorsque le modèle est relativement standard, soit d'une offre informelle.

## Passage du préavis point par point, questions des commissaires

Les points suivants du préavis ont donné lieu à discussion ; les points n'ayant soulevé aucune remarque sont ignorés.

### Point 1

Q : pourquoi la Municipalité ne procède-t-elle pas par un appel d'offre précis avant de demander un crédit, est-ce une particularité de notre Commune ?

M. WALTHER répond que beaucoup de préavis sont traités en "soumission rentrée" lorsque le besoin de présenter des chiffres plus précis se manifeste ; pour le cas qui nous intéresse, cela impliquerait de nombreux appels d'offres, et partant beaucoup de travail de rédaction de la part du personnel communal. La finalité est d'obtenir la meilleure offre quel que soit le moment auquel elle est demandée, et la procédure suivie par la Municipalité (marché public) permet d'atteindre ce but. Avec le recul, nous pouvons constater que ces dernières années la Commune y a gagné en procédant de la sorte.

Pour terminer, notre Municipal ajoute que les adjudications sont du ressort de la Municipalité et que le Conseil communal peut exercer son contrôle à travers les préavis et la CoGest.

Différents commissaires interviennent pour déclarer que la manière de procéder de la Municipalité leur convient et donne entière satisfaction à ce jour ; la discussion à propos de ce point est close.

## Point 2.2

Un commissaire se dit surpris par l'ancienneté et le kilométrage de certains véhicules et se demande si la Municipalité n'attend pas trop longtemps avant de les changer ? le cas particulier du véhicule utilitaire VD 379 630 (point 4.5 du préavis 33/2018) ayant nécessité des frais de réparation de près de CHF 110'000 est évoqué.

M. WALTHER déclare que, à son avis, l'idéal serait d'avoir un crédit-cadre couvrant toute la législature et permettant de réagir rapidement à certains événements imprévus.

La Municipalité suit au mieux l'évolution des frais d'entretien de chaque véhicule, et donc son état de santé en quelque sorte, afin de choisir le meilleur moment auquel il serait opportun de le changer ; si les frais deviennent trop importants et suivant son état, la décision peut être prise en dehors du cadre de renouvellement standard.

Ce même membre continue la discussion et demande si le contrôle systématique par le Conseil et le fait de devoir passer par un préavis à chaque fois, entraîne une certaine inertie et pourrait coûter de l'argent à la Commune ?

La Municipalité répond que cela pourrait arriver s'il fallait, par exemple, entretenir une année de plus un véhicule et attendre le vote du préavis avant de le changer ; rappelons ici que c'est le Conseil communal qui a demandé de passer par le préavis afin d'avoir un suivi plus détaillé.

M. GFELLER ajoute cependant que la Municipalité est tenue par la Loi de suivre les procédures, ce qui est déjà une forme de contrôle des appels d'offres ; en cas de manquement manifeste, un prestataire pourraient faire recours, ce qui n'est souhaitable pour personne.

Ce commissaire se dit surpris par le tableau de la page 2 du préavis (1. Tableau des couts) car seuls trois véhicules sont marqués "Terminé" dans la colonne "Explication - commentaires", comment se fait-il que le délai de livraison est aussi long alors que les véhicules sont attendus ?

La Municipalité répond que ce tableau indique l'état comptable et non pas l'état de livraison physique ; le véhicule est livré mais la Commune ne l'a pas encore payé.

Plusieurs membres suggèrent d'ajouter un état, par exemple "Livré", afin que la lecture du tableau soit plus claire ; la Municipalité en prend note.

## Point 4.2

Un commissaire relève la différence entre le prix du véhicule VD 8093 (balayeuse, p. 2 du préavis 24/2017) et celui du véhicule VD 7736 (balayeuse, p. 3 du préavis 33/2018) qui sont de respectivement CHF 143'000 et CHF 86'000 ; comment expliquer cela ?

Il nous est répondu que ce n'est pas le même modèle de véhicule, ni la même marque ; pour information, la Commune reçut 3 offres allant de CHF 70'650 à CHF 110'700 et au final, ce véhicule fut acquis pour CHF 70'000. La Municipalité veille à faire des achats responsables et à assurer une maintenance par le fournisseur (provenance et proximité et réf. point 6 du préavis 33/2018).

Ce commissaire compare les heures d'exploitation des deux véhicules susmentionnés et remarque un écart de +40 % (5'000 h d'exploitation pour l'un et 3'500 h pour l'autre) au moment du changement ; s'agit-il d'un défaut, comment cela s'explique-t-il ?

La Municipalité répond que d'une part ces véhicules sont très sollicités et que d'autre part l'électronique et l'informatique embarqués peuvent provoquer des pannes qui ne sont plus du ressort de l'atelier communal. Leur durée d'amortissement a été ajustée en conséquence (5 ans).

## Point 4.5

Cet autre commissaire demande quelques explications à propos l'ouverture d'un compte d'attente dans le cadre d'une procédure urgente de remplacement (p. 5 et 3 du préavis 33/2018) ; cela veut-il dire que ce véhicule est déjà remplacé ?

Le cas de ce véhicule est exceptionnel ; victime de nombreuses pannes mécaniques dès le début de son exploitation, le fournisseur a pris en charge les réparations la première année, puis la garantie a été prolongée la deuxième année. Ce véhicule a finalement été immobilisé étant donné les frais de réparation exorbitants qu'il engendrait. Le fournisseur a consenti à faire une offre avantageuse à la Commune pour un véhicule neuf afin de régler ce cas malheureux, le prix de ce genre de modèle avoisinant plutôt les CHF 160'000 sur le marché.

La Municipalité est par ailleurs soulagée de pouvoir toucher ce véhicule très prochainement et avant la période hivernale, étant donné qu'il sert, entre autres, au déneigement de nos routes.

Ce collègue déclare qu'il est soulagé en constatant qu'en cas d'imprévu, la Municipalité dispose toute de même d'une certaine latitude pour agir et qu'elle n'est pas bloquée par les procédures légales et politiques en vigueur.

## Point 8.2

Un commissaire propose de fournir quelques contacts susceptibles de faire une meilleure offre à la Municipalité non pas pour une reprise, mais pour la vente à l'export des véhicules lourds. M. AUBORT le remercie, déclare qu'il prendra ultérieurement contact avec lui, et ajoute avec une pointe d'humour qu'il ne faudra pas oublier de retirer les autocollants aux couleurs de la Commune avant la vente.

## Point 8.3

Ce commissaire demande si la modernisation des véhicules permet de constater une baisse de la consommation des carburants ? La facture globale est-elle en diminution ?

La Municipalité répond que bien qu'une diminution globale de la consommation peut être constatée, la hausse du prix des carburants efface parfois la différence.

En ce qui concerne les modèles électriques (p. ex. la balayeuse), il serait judicieux d'attendre une ou deux génération de véhicules avant de pouvoir comparer ; la typologie de notre commune ne facilite pas le travail et pour certaines pentes, un petit manque de puissance peut être actuellement constaté.

### Autres questions posées par les commissaires

Q : Il y a-t-il une politique d'amortissement claire en ce qui concerne ces véhicules ? il est surprenant de lire des durées d'amortissement de 10 ans pour certains.

R : La Municipalité dispose effectivement de tableaux d'amortissements pour les différents véhicules, cependant, étant donné l'importance de la flotte VEV et DBS, la pratique est de prolonger au maximum l'exploitation de ces machines, en accord avec le Chef mécanicien afin d'avoir un équilibre entre renouvellement et dépenses pour l'entretien. Après 10 ans, l'expérience montre que les frais de réparation peuvent devenir très importants quand bien même le véhicule pourrait encore être exploité.

Q : après 3 ans et près de CHF 3'000'000 investis, le renouvellement de la flotte VEV et DBS est-il terminé, les véhicules sont-ils tous neufs à présent, il y en a-t-il encore beaucoup à changer ?

R : Le renouvellement des véhicules est un cycle continu ; de plus, lorsqu'il s'agit d'acquérir un modèle lourd (p. ex. le camion de la voirie), les montants annuels peuvent effectivement atteindre CHF 1'000'000 ainsi que nous pouvons le constater.

Pour rappel, au 31 décembre 2017, 77 véhicules étaient immatriculés pour VEV et 25 pour

DBS. Au total donc, 102 immatriculations pour ces deux services qui comptabilisent la majorité des véhicules de la Commune (réf. p. 2 du rapport préavis 24/2017).

Information prise, il faut s'attendre pour chaque année à une moyenne de CHF 700 à 800'000 pour la maintenance de la flotte complète des services VEV et DBS.

Q : La Municipalité a-t-elle renoncé à faire repeindre les véhicules afin d'uniformiser leur teinte (p. ex. en orange et en vert pour les VEV) ? auparavant, ce fut un argument en faveur de la sécurité, ces couleurs vives étant plus visibles par les usagers de la route.

R : dans la plupart des cas, la couleur de série est utilisée car repeindre les véhicules coûte cher ; dans la plupart des cas, l'ajout d'autocollants est préféré, et lorsque c'est possible, une teinte proche de celle habillant la flotte actuelle est demandée pour autant que la différence de prix soit acceptable. (N. D. A. : déjà répondu, voir p. 3 § 3 rapport du préavis 24/2017).

#### Discussion et avis général de la Commission

Dans l'ensemble, la Commission est très satisfaite par le travail de la Municipalité en ce qui concerne l'entretien et le renouvellement de la flotte VEV et DBS. Tour à tour, les commissaires la félicitent pour le suivi, la transparence des processus et leur bon sens quant à faire primer la réalité du terrain et l'utilisabilité des véhicules plutôt que de se baser uniquement sur leur âge pour décider du renouvellement. La forme du préavis et les informations qu'il donne ont été améliorées, ce qui ne manque pas d'être remarqué par plusieurs.

La Municipalité confirme qu'elle a à cœur de faire au mieux et qu'elle est à l'écoute des remarques et des suggestions, ce genre de préavis étant amené à être présenté chaque année.

La parole n'étant plus demandée, la commission passe au vote, ensuite de quoi la séance est levée.

M. GFELLER nous invite ensuite au verre de l'amitié, invitation à laquelle une partie de l'assemblée répond ; ce qui se dira ensuite restera dans le secret de la Commission... mais... merci pour ce bon moment !

## Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 33/2018 de la Municipalité du 12 octobre 2018 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 783'000.00 au maximum pour le renouvellement de sept véhicules utilitaires, quatre machines diverses et l'acquisition d'un véhicule utilitaire 4x4 pour les services des domaines et bâtiments, sport et de la voirie et des espaces verts.

vu le rapport de la commission nommée pour l'examen de cet objet,

### DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à renouveler sept véhicules utilitaires, quatre machines diverses et l'acquisition d'un véhicule utilitaire 4x4, comme décrits dans le présent préavis ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 783'000.00 au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde ;
4. de transférer le solde et clôturer le compte d'attente No 9139.096 ;
5. d'amortir au rythme usuel le renouvellement et l'achat des nouveaux véhicules par les comptes d'amortissement des véhicules 3313 ;

10 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur  
Tal Luder (UDC)